

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 007-3683/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à la réalisation d'une infrastructure de recharge électrique par la RTM (expérimentation "brique élémentaire")

MET 18/7055/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

L'Agenda de la Mobilité décrit un projet de réalisation en une vingtaine d'années d'un système de transport intégré pour la deuxième métropole française et se fixe pour objectif ambitieux de sortir progressivement du diesel dans les transports en commun.

Le Conseil Métropolitain a ainsi adopté le 14 décembre 2017 une délibération sur la transition énergétique du parc de bus et de cars de la Métropole.

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage le basculement en électrique des flottes de bus de son territoire dans les zones très urbaines et particulièrement la flotte du réseau Marseillais de la RTM.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018

Néanmoins, la Métropole et la RTM souhaitent garder la possibilité de mettre en concurrence plusieurs fournisseurs en évitant les systèmes « propriétaire ».

Pour être techniquement et économiquement efficiente, la bascule à terme de la totalité du parc en bus électrique composé de 600 véhicules, suppose de maintenir une logique de flotte et de non affectation préalable des véhicules. En vertu de ce principe de gestion, il n'est pas envisageable de dédier un contingent de véhicules exclusivement à une ligne.

Par ailleurs, le renouvellement partiel et continu du parc suppose que les différentes solutions qui seront successivement retenues soient interopérables. Enfin, le système global (véhicules et dispositifs de rechargement) doit être évolutif pour bénéficier des avancées technologiques au fil du temps. La RTM se propose donc de tester, à l'échelle d'une quinzaine de véhicules, les différentes configurations envisageables.

L'objectif principal de cette opération « brique élémentaire » est d'identifier les conditions d'exécution qui permettront à la RTM de garantir la pérennité des solutions qu'elle sera amenée à déployer dans le cadre de l'électrification de son réseau. Cette opération est réalisée par la RTM dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement prévu au Contrat d'Obligation de Service Public.

L'expérimentation « Brique élémentaire » comprend les phases suivantes :

- Acquisition de 15 autobus 100% électrique auprès de 3 à 5 constructeurs différents ;
- Conception et réalisation d'une infrastructure de recharge dans un dépôt de la RTM permettant :
 - la recharge des véhicules des différents constructeurs
 - l'analyse comparée de différents systèmes de branchement des véhicules et modélisation à l'échelle d'un dépôt
 - l'étude de faisabilité d'un raccordement au réseau de distribution électrique
- Conception et réalisation en vue d'une analyse comparée de différents modes de charge sur la ligne ;
- Conception et déploiement des systèmes de supervision et d'administration du réseau de distribution électrique du dépôt, des stations de charge.

L'achèvement de cette opération est prévu pour 2020.

La RTM sollicitera, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre du Plan Mobilité.
Une convention tripartite viendra ultérieurement préciser les modalités de versement de la subvention octroyée.

Le coût prévisionnel de cette expérimentation « brique élémentaire » est estimé à 11.000.000 € HT. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Département des Bouches-du-Rhône	50 %	5.500.000 euros HT
RTM agissant pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	5.500.000 euros HT
TOTAL	100 %	11.000.000 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération n° TRA 002-3240/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la transition énergétique du parc bus et cars de la Métropole ;
- La délibération n° TRA013-3251/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant sur l'approbation de l'avenant n°12 au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 15 mai 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'expérimentation « brique élémentaire » d'une infrastructure de recharge dans un dépôt de bus électrique prévu à l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine. Cette opération est réalisée par la RTM, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, autorité organisatrice de la mobilité métropolitaine.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, autorise la RTM à solliciter, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre du Plan Mobilité.

Article 2 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

**Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018**